



112/2020

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**  
Nombre de membres présents : **33**  
Nombre de votants : **38**  
Date de convocation : **18/11/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : DESIGNATION DELEGUES REFERENTS  
COMMISSIONS CULTURE – TRANSFRONTALIERE DU  
PAYS PYRENEES MEDITERRANEE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGÉ (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL , BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY  
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD  
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
A.LELAURAIN (Villemolague) à R.ATTARD  
Y.BARBE (Villemolague) à T.VOISIN

Publié ou Notifié

Le

Absents:

R.BANTREIL (Brouilla)

**Madame Jeanine ALBERT** est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

112/2020

**DESIGNATION DE DELEGUES REFERENTS AU SEIN DES COMMISSIONS DU PAYS  
PYRENEES MEDITERRANEE**

- VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence facultative portant adhésion au Pays Pyrénées-Méditerranée,  
VU les délibérations n°62 à 65/2020 du Conseil Communautaire, désignant les représentants à diverses commissions ou instances du Pays Pyrénées Méditerranée,

Le Président **EXPOSE** que suite au renouvellement du Conseil de Communauté des Aspres, il y a lieu de désigner les représentants la Communauté de Communes des Aspres aux Commissions CULTURE et TRANSFRONTALIERE du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Après appel à candidatures,

Il **PROPOSE** de désigner :

- **Madame Nicole GONZALEZ** déléguée référente de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Culture du Pays Pyrénées Méditerranée,
- **Madame Maya LESNE**, déléguée référente de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Transfrontalière du Pays Pyrénées Méditerranée.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**DESIGNE** **Madame GONZALEZ Nicole**, déléguée référente de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Culture du Pays Pyrénées Méditerranée

**DESIGNE** **Madame LESNE Maya**, déléguée référente de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Transfrontalière du Pays Pyrénées Méditerranée

**CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
**René OLIVE**

